LE SYNDICAT *FOCD31* SORT DE REUNION AVEC L'ADMINISTRATION CONCERNANT L'APPLICATION DU SEGUR DE LA SANTE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Ce jour, l'administration a reçu les organisations syndicales concernant l'application de la prime Ségur

Le Syndicat ***FOCD31***, vous rappelle à nouveau que, suite à la publication 2 décrets en date du 28 avril 2022, dans la fonction publique territoriale, une prime Ségur peut être versée :

- Pour les **agents exerçant des fonctions d'accompagnement socioéducatif à la PMI, à l'ASE soit 183** €
- Pour les **médecins de PMI soit 517**€

<u>Annonces du DGS ce jour :</u>

> Dans notre Collectivité, il y a **982 personnes** dans les cadres d'emplois : d'Assistants socio-éducatifs, Educateurs de jeunes enfants, Cadres de santé paramédicaux, Conseillers sociaux éducatifs, Moniteurs-éducateurs intervenants familiaux, Agents sociaux, Psychologues, Auxiliaire de puériculture, Médecins PMI et CDPEF, Sages-femmes, Puéricultrices.
>
> Ces professionnels doivent exercer, « à **titre principal**, des fonctions **d'accompagnement socio-éducatif"….**

La Collectivité est **favorable à un élargissement** de la prime Ségur à certains agents ne faisant pas partie du décret.

Aujourd'hui **185 PERSONNES SERAIENT CONCERNEES** PAR CETTE PRIME !!

La liste n'est pas exhaustive puisque le Syndicat *FO CD 31* a défendu les oubliés notamment les IDE, MAMS, tous les personnels administratifs (dont les référents autonomie), référents professionnels, ATI ….

Deux délibérations sont prévues en Octobre 2022 pour **l'application du Ségur** et pour son **élargissement « aux oubliés** ».

Le Syndicat ***FO***, depuis le début, **défend tous « les oubliés du Ségur** »
La prochaine réunion sur le Ségur est prévue par l'administration en Septembre.

Le Syndicat ***FO CD31*** reste mobilisé et attentif sur l'application du Ségur, la plus élargie possible.